



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LAMPAUL-GUIMILIAU

Règlementation de l'utilisation de l'aire multisport

Depuis la mise en place de l'aire de jeux près de la salle omnisports, des incivilités sont régulièrement constatées. Pour lutter contre ces nuisances, la commune a décidé de réglementer l'utilisation de l'aire multisport : son accès n'est autorisé qu'entre 9h et 22h. Sur le temps scolaire, la priorité est donnée aux écoles de la commune. Tout abandon de déchets (mégots, canettes, verres, etc) en dehors des emplacements prévus peut faire l'objet de poursuites. De même, toute nuisance sonore est susceptible d'être punie d'une amende prévue pour les contraventions de 3^{ème} classe. Il est également rappelé que la consommation d'alcool sur la voie publique est interdite par arrêté municipal. Le service de gendarmerie de Landivisiau veille au respect de ces consignes.